

printemps 2024

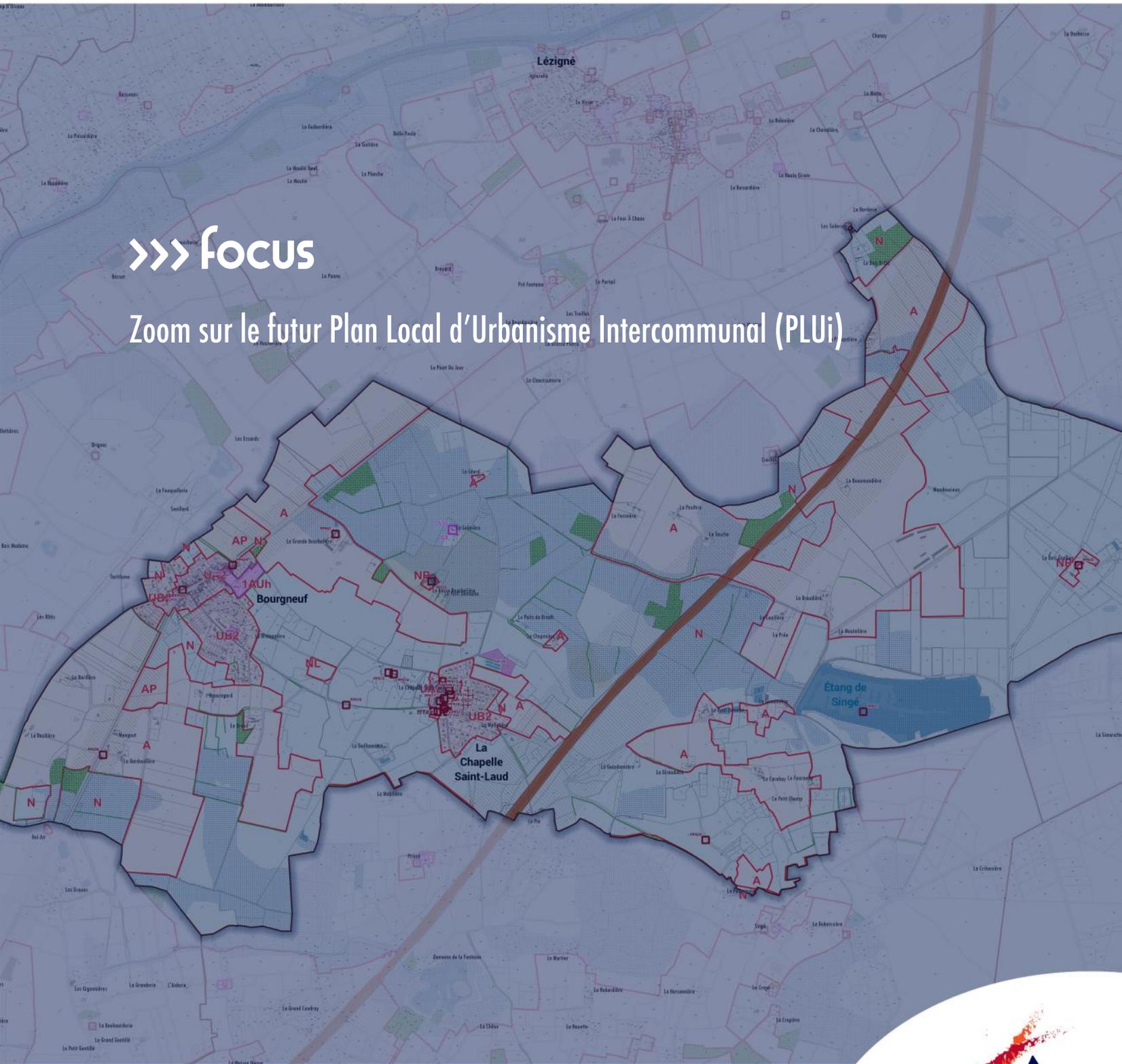
la gazette

n°106

des capellaudaines & des capellaudains

»»» focus

Zoom sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



JOURNAL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE-SAINTE-LAUD



SOMMAIRE

	MOT DU MAIRE	2
	ACTUALITÉS	4
	FOCUS	11
	ASSOCIATIONS	15
	PORTRAIT	18
	PAUSE HISTOIRE	19
	AGENDA	20

Directeur de publication :
Jean-Paul Bompas

Rédacteur en chef :
Kévin Bleecke

Comité de rédaction :
Patricia Alexandre
Richard Barré
Kévin Bleecke
Francky Boisseau
Jean-Paul Bompas
Anne-Sophie Bretaudeau
Isabelle Delaunay

Maquette & Mise en page :
Francky Boisseau

>>> MOT DU MAIRE

Tout d'abord, retour sur l'année 2023 : année très riche en événements heureux mais aussi parfois douloureux et tragiques.

Certaines communes ont payé un lourd tribut avec des événements incontrôlables notamment les éléments de quartiers en difficultés, destructions de bâtiments communaux, pillages, incendies de voitures et de leurs lieux privés. D'autres communes ont été touchées par des événements naturels : incendies, inondations, notamment le Pas-de-Calais sous l'eau depuis des mois.

Fort heureusement, notre commune échappe à ces problèmes : une population sage et responsable, pas d'émeute, pas de commerce à piller, pas d'incendie à craindre (les surfaces boisées qui jouxtent nos constructions sont des essences difficilement inflammables), pas d'inondation possible étant donné notre altimétrie.

Il n'est pas possible de passer sous silence. La situation internationale, la guerre présente un peu partout, notamment en Europe à nos portes en Ukraine, mais aussi en Arménie, Israël, Palestine, Yémen, etc..., mais également tous ces pays africains qui sont en permanence sous la violence de coups d'états. L'Amérique Centrale et du Sud ne sont plus des pays sûrs, notre monde marche complètement sur la tête.

Tout cela ne nous touche pas directement mais il est difficile de supporter ces images et ces informations qui sont diffusées, étant donné notre impuissance devant la misère engendrée, surtout celles des enfants victimes de la bêtise et de la cruauté humaines.

Revenons chez nous à La Chapelle-Saint-Laud. Les travaux effectués en 2023 ont été l'aboutissement de plusieurs projets.



Tout d'abord, les travaux de finition de la voirie du Déris : cet important projet (37 habitations) a été plus long que prévu. Nous pensions à l'origine boucler cet aménagement en 7 ans. Pour différentes raisons que nous ne maîtrisons pas, c'est presque 14 ans qu'il aura fallu pour en voir la fin. Le surcoût engendré par ce retard pour la commune se chiffre à 101.000,00€.

Le city stade est terminé. Il est utilisé mais les riverains attendent avec beaucoup de patience qu'une protection devant amortir le bruit, soit enfin réalisée.

Coût du city stade : 89.000,00 € dont 29.000,00 € de subvention.

Achat d'une propriété à proximité de la place de la mairie pour réaliser une salle pour les associations : 55.000,00 €.

Achat d'un nouveau tracteur suite au vol de l'ancien, coût : 35.000,00 €.

Dans quelques semaines, le Conseil Municipal votera le budget 2024. Il est certain que nous devons être prudents sur les dépenses et que nous nous limiterons à programmer des travaux de voirie car, comme chacun peut le constater, certaines de nos petites routes et certains chemins sont en très mauvais état.

Nous limiterons l'augmentation des impôts communaux sachant que la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe n'a pas hésité à élever le curseur des taux et que le budget assainissement est en déficit. Il faut s'attendre à une augmentation de la taxe assainissement.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (détails dans le focus de ce numéro de la Ga-

zette) : si vous avez besoin d'une information, n'hésitez pas à venir consulter les documents dont nous disposons. En principe, si tout va bien, ce document sera validé courant 2025 et valable pour 10 ans. Il aura fallu pratiquement le mandat (6 ans) pour l'élaborer.

Enfin je souhaite vous présenter une personne dont les compétences sont remarquables. Dans Le Courrier de l'Ouest du vendredi 12 janvier, concernant la reconstruction de Notre-Dame, il est écrit : « A ces artisans d'art, on peut aussi ajouter le travail de l'archéologue angevin, Jean-Yves Hunot. Cet agent départemental, biologiste de formation, s'est imposé comme un des rares spécialistes des charpentes, planches et restes de bois dans les constructions du Moyen-Âge à la Révolution. Il a participé dans les décombres à l'examen des 2 125 éléments de charpentes calcinées de la cathédrale, afin de dater les périodes d'abatage des chênes et retrouver la place qu'ils occupaient dans la charpente millénaire. »

Bravo et respect pour vos très grandes compétences, nous sommes fiers de vous compter parmi les habitants de La Chapelle-Saint-Laud, tout en vous sachant très discret.

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter au nom du Conseil Municipal et des employés municipaux nos vœux de bonheur pour 2024 et la santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Jean-Paul Bompas
Maire de La Chapelle-Saint-Laud

REPAS DES AÎNÉS



Cette année, la Mairie a renouvelé le repas des aînés pour le plus grand bonheur des anciens de la commune.

La salle communale a accueilli le 29 novembre, 39 aînés.

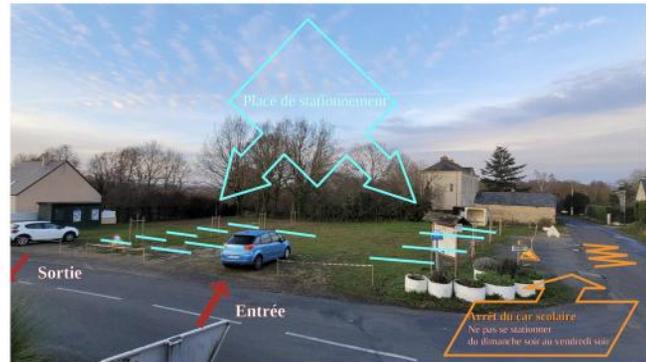
Cette occasion a permis de réunir et proposer un repas convivial comme cela se faisait avant la période du Covid. Les aînés ont apprécié le repas élaboré par Matt Monde Traiteur et servi par les élus.

Bien évidemment, les absents ayant répondu favorablement à la distribution d'un colis de Noël, ont reçu un joli panier réalisé par la cave à vin.



PLACE DU LAVOIR

Zoom sur le nouvel aménagement



« A la Sainte Catherine, tout bois prend racine »...

Avec quelques jours d'avance sur le dicton, plusieurs conseillers municipaux se sont donnés rendez-vous samedi 18 novembre 2023 pour aménager la place située près du lavoir du Vieux Bourg.

Auparavant la commission Voirie avait en effet décidé d'aménager la place en tenant compte de plusieurs points : embellir cette place, faciliter le stationnement et aussi, sécuriser l'arrêt du car scolaire pour le collège et le lycée.

L'équipe composée de Loïc Langlais, Raphaël Vollette, Guillaume Mile, Gilles Lair et Sidonie Louineau se sont retrouvés au petit matin afin de planter les arbres (mûrier platane, Acer Montpellier, Acer Freemanii et Prunus Accolade).

Le chantier a été bien mené et a été terminé avant 11 h.

Comme le chantier a été rapidement fini, les conseillers ont profité d'avoir la petite pelleteuse pour niveler le bas-côté de la route près du terrain de tennis.

La seconde phase du chantier a eu lieu le premier week-end de février, avec la mise en place des barrières en bois afin de délimiter les espaces de circulation et de stationnement.

La dernière phase à l'étude est la mise en place de l'arrêt du car scolaire de la rue de Bellevue afin de sécuriser l'espace pour nos jeunes.

Attendons patiemment que les arbres poussent afin de profiter de leur ombre...



TÉLÉTHON

Merci & bravo pour votre générosité

Les élus de La Chapelle-Saint-Laud accompagnés du Conseil Municipal des Jeunes et des associations de la commune (CAP EVEN, la ZUMBA DES CAPPE-LAUDAINS et la société « Les Amis Réunis ») se sont de nouveau mobilisés pour le TELETHON le samedi 2 et dimanche 3 décembre 2023 derniers.

Vous avez été nombreux à nous rejoindre durant ce week-end en participant aux différents évènements qui étaient organisés sur notre commune : randonnée pédestre de 4 kms à Boudré, cours dynamiques de zumba, concours de belote où 12 équipes étaient réunies, spectacle de magie animé par Jean-Eudes pour le plaisir des grands et petits (habitants de notre commune) sans oublier la déambulation musicale de la fanfare de Noëllet dirigée par Emmanuel (ATSEM de notre école).

Cet évènement festif et solidaire s'est terminé par le tirage de la tombola où de nombreux lots avaient été donnés par les commerçants et artisans de notre commune ou des communes aux alentours.

Un grand merci à vous tous qui avez de nouveau relevé le défi. 840,91 euros ont été remis à l'AFM-TELETHON.

Le rendez-vous est fixé au 30 novembre et 1^{er} décembre prochain pour une nouvelle édition.

ÉTAT CIVIL

>> NAISSANCES

21 octobre 2023
Lyana LACHAIZE

30 novembre 2023
Sacha TOUCHARD

14 janvier 2024
Camila BACHELOT



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

En vue des élections européennes prévues le dimanche 9 juin 2024, les dates limites d'inscription sur les listes électorales sont fixées :

- > mercredi 1^{er} mai pour l'inscription en ligne,
- > vendredi 3 mai pour l'inscription en format papier.



LÉGION D'HONNEUR

Jean-Paul BOMPAS décoré

Monsieur le Président de la République a signé le décret de nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de Monsieur Jean-Paul BOMPAS, Maire de La Chapelle-Saint-Laud, sur proposition de Monsieur Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de France.

Cette distinction est l'aboutissement de près de cinquante années au service de La Chapelle-Saint-Laud en qualité de Maire.

D'élections en élections, les conseils municipaux ont reconduit en confiance Jean-Paul dans sa fonction de premier magistrat de la commune.

Cette longévité sans accroc n'a été possible que par une implication personnelle totale et responsable dans la gestion de la vie et des affaires communales avec le souci de l'intérêt collectif pour le bien de toutes et de tous. Jean-Paul possède la capacité d'animer un conseil municipal qui rend possible ces avancées par un partage éclairé des compétences, des tâches et des responsabilités.

Pour l'avoir accompagné pendant vingt-cinq années dans cette longue marche, je peux témoigner de sa volonté permanente d'aller de l'avant avec détermination et pugnacité dans l'intérêt de la commune et le bien de ses habitants.

Quelques repères jalonnent ce parcours, je vais les évoquer ici, mais ce ne sont que ceux qui ont marqué durablement la commune et qui en ont fait ce qu'elle est aujourd'hui.



- > Construction de la Mairie et la salle polyvalente.
- > Doublement du nombre d'habitations par l'ouverture de lotissements et la construction de plus de 170 maisons.
- > 285 habitants en 1975, 850 en 2024
- > Restructuration complète et agrandissement de l'école et de ses aires de jeu.
- > 32 élèves en 1975 la centaine depuis 20 ans.
- > Une garderie et une cantine scolaire fréquentées par près de 90% des élèves.
- > Une animation de la vie communale par le soutien aux associations.
- > Un stade de football et le soutien de son équipe.
- > Un tout nouveau city stade que je viens de découvrir.

Cette énumération n'est pas un inventaire, beaucoup a été fait mais beaucoup sera encore fait et reste à faire, Jean-Paul dans son allocution des vœux 2024 a abordé les projets pour 2024 et les années à venir.

Cette honorifique distinction, il la doit aussi aux Capellaudaines et Capellaudains qui ont fait confiance aux listes de candidatures qu'il a su composer et leur proposer tout au long de ce laborieux parcours.

Jean-Claude LEGAY

Adjoint et Premier Adjoint de 1995 à 2020

VOEUX 2024



En ce début d'année, Jean-Paul Bompas, le Maire, et les élus ont tenu à partager leurs vœux auprès des habitants de la commune. Lors de cette rencontre, M. le Maire a fait sur un point les comptes de la commune, les projets réalisés et les futurs projets de la commune. L'occasion a permis également de présenter les associations de La Chapelle-Saint-Laud. Ce moment convivial entre habitants s'est poursuivi autour d'un verre de l'amitié.



ARMISTICE

Commémoration du 11 novembre 1918

Samedi 11 novembre, les élus du Conseil Municipal ont déposé une gerbe sur le monument aux morts : Un aparté historique entouré de notre passionné de la première guerre Thierry Joulin.

Un grand nombre d'habitants et les élus du CMJ se sont joints à eux pour ce moment de commémoration.



A la mémoire de nos 16 soldats capellaudains morts à la grande guerre pour la France, je vous présente le soldat de première classe mort pour la France : M. Louis Toutain 1891-1915

Né le 2 avril 1891 à La Chapelle-Saint-Laud, d'une maman Capellaudaine née en 1865 de profession cuisinière journalière, elle décède à Seiches-sur-le-Loir en 1956 à l'âge de 91 ans.

Son papa, né à Marcé en 1864, était cultivateur domestique, il décède en 1907 à La Chapelle-Saint-Laud. Ils habitaient au lieu-dit «Champailly».

Il avait une sœur et deux frères : sa sœur Marie, née en 1892, était couturière, mariée à M. Henri Chevé, tous les deux habitaient également à La Chapelle-Saint-Laud.

Son frère Maurice était ouvrier boulanger, son deuxième frère était François Toutain, tous les deux étaient des soldats de la grande guerre.

Notre soldat Capellaudain, M. Louis Toutain, est mort le 27 avril 1915 à l'hôpital central de Bar le Duc à l'âge de 24 ans. Il repose à la nécropole nationale de Bar le Duc, le numéro de sa tombe est le 3049. N'oublions jamais ces hommes...

Thierry Joulin

Un dimanche vélo & randonnées

Dimanche 3 mars 2023, le club de vélo du VC VERROIS soutenu par le conseil municipal de La Chapelle-Saint-Laud, a organisé des randonnées permettant de découvrir notre belle commune : une randonnée marche à pied de 8 km et une randonnée VTT de 15 km.

L'après-midi, c'était au tour des licenciés du club VC VERROIS (Fédération Française de Cyclisme) de parcourir les routes de La Chapelle-Saint-Laud.

Merci à tous les participants, que ce soit aux randonneurs et à tous ceux qui ont encouragé les coureurs.



APPEL AUX GRANDS-PARENTS pour encadrer les repas de l'école communale ou le temps péri-scolaire

Chers grands-parents,

Notre école compte plus de 90 petits capellaudains dont la plupart déjeunent à la cantine et restent à la garderie.

L'idée nous est donc venue de faire appel aux grands-parents actifs, désireux d'accompagner les petits pendant leur repas ou en garderie en cas d'absence imprévue d'un agent.

Ce temps de midi est en effet une occasion de partages et d'échanges intergénérationnels si précieux pour chacun et la garderie un moment de détente et de jeux après une journée d'école.

Dès lors, si vous avez 1 ou 2 heures à consacrer aux enfants, faites-le nous savoir en déposant votre candidature dans la boîte aux lettres de la mairie à Isabelle DELAUNAY, 1^{ère} adjointe.

Vous êtes les bienvenus dans notre école...



ÉCOLE

Vers une réduction des déchets

Une charte a été signée entre l'école Les P'tits Capellaudains et le syndicat 3RD'Anjou, prouvant son engagement dans une démarche écologique



L'école s'engage à réduire ses déchets ! D'ici trois ans, elle obtiendra le label 3R délivré par le syndicat 3RD'Anjou si elle arrive à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Tous les acteurs étaient réunis autour de la table le 14 décembre dernier dans la salle de la mairie pour signer la charte d'engagement qui lie désormais l'école et le syndicat 3RD'Anjou (syndicat pour la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets en Anjou).

Pour cette première année, l'école a choisi de lutter contre le gaspillage alimentaire, mettre en place le compostage, penser la gestion des espaces extérieurs et s'impliquer dans le réemploi des équipements.

Des pistes sont déjà envisagées comme une collecte de matériels scolaires et d'anciens cartables à redistribuer aux familles dans le besoin, permettant aussi de faire un geste pour l'environnement.

A la fin de chaque année, un bilan sera fait lors d'un événement qui devrait réunir tous les établissements qui sont en cours de labellisation. Si les objectifs sont atteints, l'école obtiendra un R. Si les 3R sont obtenus, le label sera délivré.

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain. Mettre en place dès le plus jeune âge les bonnes pratiques environnementales est indispensable pour préserver notre planète.



COLLECTE DES DÉCHETS

Les changements en 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la grille de tarification a évolué.

Votre redevance incitative comporte :

un abonnement de 102 € annuel

+ un forfait pour votre bac ordures ménagères, incluant 12 levées annuelles

+ un forfait pour votre bac de tri, incluant 12 levées annuelles.



La priorité des 3RD'Anjou est de réduire les quantités de déchets. Chaque habitant du syndicat a jeté en moyenne en 2022, plus de 500 kg de déchets (ordures ménagères, tri et déchèteries). Même si ce chiffre est de 30% inférieur à la moyenne régionale, il est important, dans un objectif environnemental, de continuer à diminuer ce ratio. La redevance incitative basée sur les ordures ménagères depuis plusieurs années a porté ses fruits : nous devons à présent agir ensemble sur les emballages.

La facturation des bacs jaunes en place depuis 2 ans sur le secteur sud du territoire, a démontré tout son intérêt avec une baisse des tonnages collectés. C'est pourquoi il sera étendu à tout le territoire.

Afin de permettre le suivi de tous les dépôts de recyclage, les points d'apport volontaire vont être équipés d'un contrôle d'accès, comme c'est déjà le cas sur le secteur Loire-Layon-Aubance.

En revanche, contrairement au bac d'ordures ménagères, les levées de votre bac à tri (et les dépôts supplémentaires) comptabilisées au-delà du forfait ne seront pas facturées pour l'année 2024. Vous serez informés lorsque la mesure sera mise en place.

Les 3RD'Anjou vous accompagneront pendant cette période de transition afin de vous permettre d'évaluer et de réduire votre production de déchets.



Les élus du CMJ en immersion aux Restos du Coeur de Saumur



Vendredi 3 novembre dernier, une partie des élus du CMJ, accompagnés de 3 élèves de la commune de La Chapelle St Laud, sont allés déposer les nombreux jeux et jouets qu'ils avaient récoltés, ils ont également participé à la distribution des colis alimentaires.

En 1985, Coluche fondait son association des restaurants du coeur et aujourd'hui son association s'est développée sur toute la France.

Le 20 décembre dernier, 2 jeunes élèves ont accompagné Isabelle Delaunay, adjointe, à la distribution des jeux et jouets aux enfants qui étaient présents. Ce Noël solidaire a été un moment fort pour nous tous. C'est aussi grâce à tous vos dons de jeux et jouets récoltés lors du vide grenier que nous avons pu faire la joie des enfants.



BIO-DÉCHETS

Solutions pour les valoriser facilement



En moyenne, les biodéchets alimentaires représentent près d'1/3 de ce que nous jetons dans la poubelle d'ordures ménagères (30 à 50 kg/an/habitant) alors que ces déchets peuvent et doivent être triés et valorisés depuis le 1^{er} janvier 2024 !

Mais que sont ces biodéchets ?

Il s'agit d'une part des déchets verts : tontes de pelouses et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc. généralement déjà triés en déchèterie (environ 77kg/an/hab sur les 3RD'Anjou).

D'autre part, il s'agit des déchets alimentaires : déchets de préparation, restes de repas ou encore produits périmés non consommés.

Pourquoi les trier ?

Les biodéchets sont composés à 80% d'eau et sont de véritables ressources. Ces dernières peuvent protéger (paillage) et enrichir (amendement naturel) les terres agricoles et à domicile. Enfouir ou incinérer ces bioressources est inutile, énergivore et représente une véritable perte pour les sols appauvris qui nécessitent d'être revitalisés.

Les 3RD'Anjou vous aident à trier et à traiter vos biodéchets via :



Une mise à disposition de composteurs individuels

Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un forum d'échange sur les pratiques du compostage, au terme duquel un composteur vous sera remis (Participation de 20 à 55€ selon modèle choisi, possibilité également d'acheter des bioeaux). Grâce au compost que vous obtiendrez, vous valoriserez sur place vos bioressources et votre jardin en profitera.

Une subvention d'aide à l'achat d'un lombricomposteur

Le syndicat peut vous accorder 20€ à condition de ne pas avoir fait de demande de composteur dans les 5 années précédentes. Le lombricomposteur est une solution adaptée aux usagers ne disposant pas de jardin. Il permet d'obtenir compost et « lombrithé », véritables engrais naturels pour enrichir les jardinières.



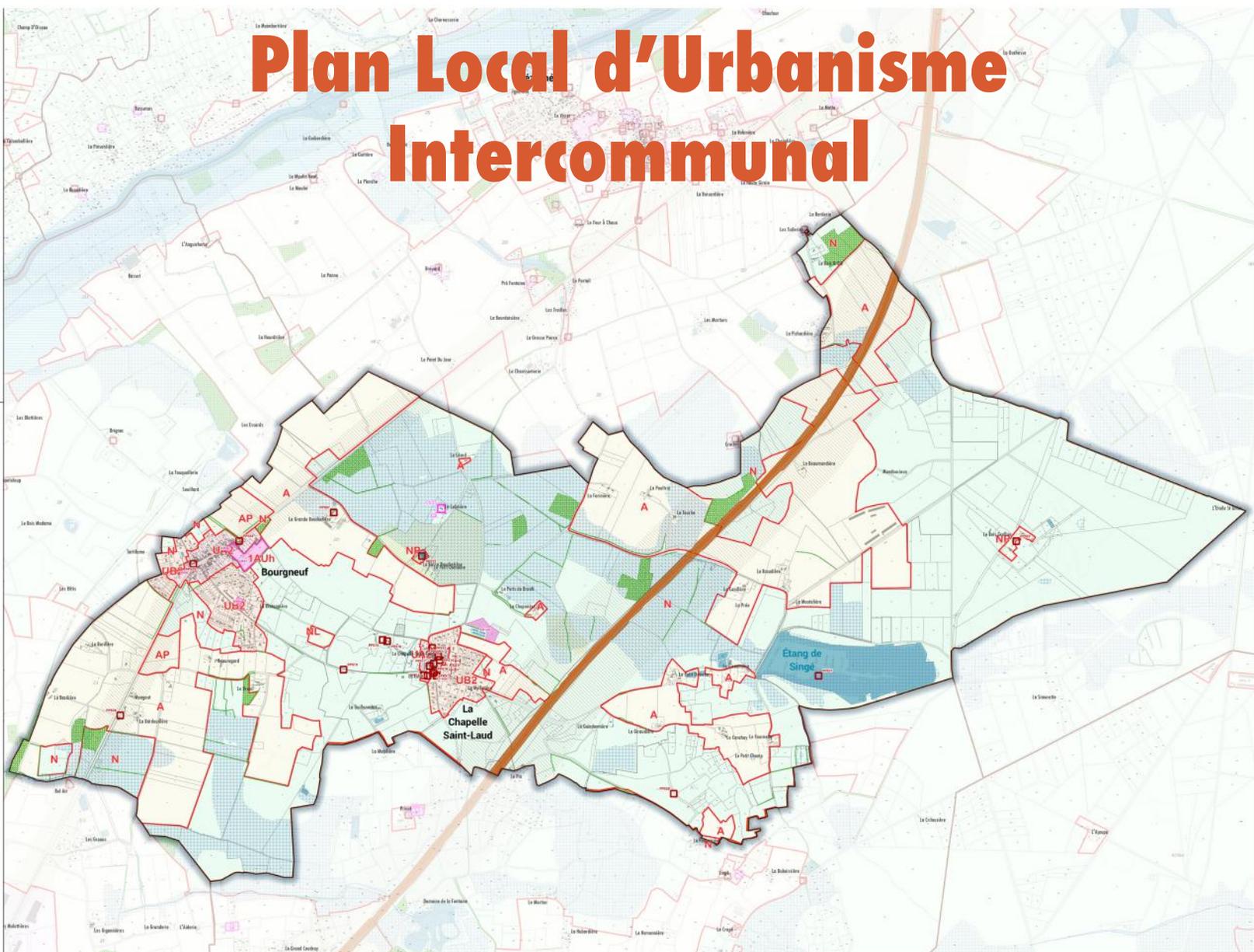
Une subvention d'aide à l'achat d'un broyeur thermique

Une aide de 50% du montant d'achat dans la limite de 150€ peut vous être octroyée. Broyer les déchets verts évite de les transporter en déchèterie et permet de les valoriser à domicile en paillage et en structurant pour le composteur.

D'autres solutions existent pour trier les biodéchets (compost en tas, c'est-à-dire sans composteur, alimentation des poules, utilisation de bokashi, etc.). L'essentiel est de trouver la solution qui vous correspond.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Aujourd'hui, s'appliquent sur le territoire de la Communauté de Communes Anjou Loir & Sarthe (CCALS), 1 PLU (Plan Local d'Urbanisme) de l'ancienne Communauté de communes du Loir, 7 PLU communaux et 2 cartes communales.

Demain (2025), il n'y aura plus qu'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) commun qui organisera le développement du territoire de manière cohérente à l'échelle intercommunale. Il définira les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivreront les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) des particuliers, professionnels ou organismes publics.

Dans ce focus de notre gazette, nous avons souhaité vous communiquer les principaux éléments du PLUi pour mieux comprendre pourquoi ce futur document est important.

Les plans détaillés des parcelles de la commune ainsi que des posters explicatifs sont actuellement affichés dans la salle communale de la Mairie.

N'hésitez pas à venir les consulter.

C'est quoi ?

Il s'agit d'un document de **planification et d'urbanisme réglementaire** qui a pour objectifs :

- de prévoir et d'organiser les besoins en logements, déplacements, équipements, zones économiques, espaces de loisirs, production d'énergies et services à la population contribuant aux cadres de vie ;
- d'intégrer les actions définies par différentes stratégies du territoire ;
- d'appréhender les enjeux environnementaux et paysagers à une échelle adaptée ;
- de prendre en compte des règlements qui s'imposent à ceux de la Communauté de communes comme, par exemple, la loi "climat et résilience" ou la planification pensée à l'échelle du Pôle métropolitain via le Schéma de Cohérence Territorial.

En juin 2019, les élus de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi. Ce nouveau document d'urbanisme s'inscrit aujourd'hui comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 17 communes de la CCALS pour les 10 prochaines années.

Zéro Artificialisation Nette

Au cours de la dernière décennie, entre 20 000 et 30 000 hectares en moyenne ont été artificialisés chaque année, principalement au détriment de surfaces agricoles.

Face à ce constat, la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 entend atteindre d'ici 2050 l'objectif "Zéro Artificialisation Nette - ZAN", c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Pour cela, la loi fixe une première échéance en 2031 : les collectivités doivent être parvenues à réduire par deux le rythme de leur consommation effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF).

L'objectif ZAN constitue donc une véritable révolution dans l'aménagement du territoire.

L'exercice consiste à inscrire la CCALS dans une stratégie ZAN 2050, en conciliant développement territorial et atteinte des objectifs de sobriété foncière.

2019 - 2023

Elaboration du PLUi et construction du projet de territoire 2021 Loi « Climat et Résilience »
> Mise en œuvre du ZAN Zéro Artificialisation Nette

2023 - 2024

Traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

2024 - 2025

Phase de consultation et réunions publiques

2025

Entrée en vigueur du document



www.ccals.fr



PLU*i*

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Le PADD :

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

5 grands axes en Anjou Loir et Sarthe

1

S'organiser et mailler le territoire pour favoriser
l'accès aux droits aux services



Proposer des offres résidentielles
adaptées à tous les besoins

2

3

Susciter et accompagner l'entrepreneuriat



Inviter à l'itinérance touristique et
à la découverte de nos patrimoines

4

5

Préserver, ensemble,
notre environnement et nos ressources



Le territoire en chiffres



17

communes



27 988

habitants



454 km²



129 km²

de bois et forêt



301 km²

d'espaces
agricoles



363

exploitations
agricoles

L'occupation des sols



61 %

d'espaces
agricoles



29 %

d'espaces naturels
ou forestiers



10 %

d'espaces
urbanisés

L'habitat



13 088

logements



92,5 %

des logements
sont des maisons



46,2 %

de familles
avec enfants

Le développement économique



40 %

des emplois situés
en zones d'activités



8 937

emplois



370 ha

d'espaces
d'activités

La mobilité



91 %

des déplacements
domicile-travail
réalisés en voiture



1 ménage / 2

dispose de 2
voitures ou +



3

gares



www.ccals.fr



ANJOU
LOIR &
SARTHE
communauté de communes

Scannez le QR code pour + d'infos



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Chers habitants de notre belle commune,

Petit retour en arrière : notre marché de Noël a été un succès ! Un grand merci à tous ceux qui ont participé.

C'est ainsi que nous avons pu offrir aux enfants le spectacle « Têtes à flaques » de la Compagnie « Hippo Tam-Tam » : une véritable plongée dans l'univers fascinant de la préservation de l'eau et de l'éveil à la conscience écologique.



Pour 2024, le bureau de l'APE ainsi que ses bénévoles extraordinaires mettent en place entre autres une vente de saucissons, organisent le Carnaval du samedi 13 avril, et préparent la fête de l'école du dimanche 30 juin. Nous vous rappelons que l'ensemble de ces événements sont ouverts à tous les habitants. Venez nombreux...

Enfin, un clin d'œil spécial à Nolwenn Meyer, parent d'élèves et conseillère en immobilier chez « IAD ». Grâce à son soutien, nos événements brillent de 200 gobelets réutilisables et personnalisés !

Pour suivre notre actualité, nous invitons les parents à nous contacter afin de rejoindre notre groupe WhatsApp d'informations. De plus, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook « APE de la Chapelle Saint Laud » ou consultez le panneau d'affichage devant l'école.

Des idées ou suggestions ? Écrivez-nous un mail : ape.capellaudains@gmail.com

Ensemble pour nos enfants : l'APE, une équipe, des projets, un avenir.

Merci et à très vite pour de nouvelles aventures !

Cordialement,

Le Bureau de l'APE

FOOTBALL CLUB LA CHAPELLE- SAINT-LAUD

Le club de football loisirs de La Chapelle-Saint-Laud se réunit plusieurs vendredis par an pour jouer contre d'autres équipes loisirs du secteur.

Nous avons le plaisir de nous retrouver, dans la convivialité, pour jouer au foot et échanger entre joueurs.

Vous pouvez nous rejoindre, même en cours de saison.

Il est possible d'avoir une licence Seniors dans un club ET une licence Loisirs dans un autre club, comme le nôtre par exemple.

Plus d'infos : Manu, 06 64 23 02 15, emmanuelpinson@yahoo.fr



ASSOCIATION CAP'EVEN

Oyé, oyé chers Capellaudains, pour commencer, nous vous informons que Charlotte quitte pour des raisons personnelles l'association. Merci à elle pour son investissement.

Cap'even se retrouve donc à 2 membres actifs, et nous faisons appel à vous pour venir nous rejoindre afin de faire vivre la commune.

Nous donnons rendez-vous aux enfants le 24 mars pour une chasse aux œufs.

Si vous avez apprécié la fête du village en 2023, une nouvelle fête est envisagée le dimanche 23 juin 2024, à condition d'avoir des capellaudains pour nous aider. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas maintenir cet événement à notre grand désespoir.

Toutes les décorations de Noël pour faire vivre ce moment magique sollicite du temps. Alors aidez-nous à faire vivre l'esprit village, en échangeant, en partageant de bons moments de convivialité.

Si vous êtes intéressés pour donner un peu de temps, de partager vos idées, merci de nous le faire savoir en nous contactant par mail à capevenlachapellesaintlaud@gmail.com, ou par téléphone au 06 72 66 88 58.

On compte sur vous.

La Team Cap'even

ASSOCIATION GYM TONIC

Créée en 2002, l'association Gym Tonic est composée d'un bureau de 3 membres très actifs, qui sont :

- > Une secrétaire, Valérie Bellanger
- > Une trésorière, Nathalie Delommeau
- > Une présidente, Lydie Voluette

Nous mettons, toutes les 3, notre énergie et notre bonne humeur pour faire vivre notre petite association : en persévérant lorsque qu'il a fallu trouver un coach qui refléterait les valeurs de notre association familiale dans le respect et le plaisir de l'activité sportive ; en recherchant à maintenir et développer le nombre d'adhérents.

Dans une année, nous proposons 3 moments de convivialité : Lors de l'assemblée générale en offrant le verre de l'amitié, puis en partageant une galette au mois de janvier, et enfin, en organisant un repas commun en juin pour finir en beauté.

Actuellement, nous sommes 23 adhérent(e)s. Nos cours sont adaptés à tous les niveaux, de débutant à confirmé. Vous êtes toutes et tous les bienvenu(e)s.

Pour rappel, les cours ont lieu tous les lundis soirs, hors vacances scolaires, de 19h30 à 20h30, à la salle polyvalente attenante à la Mairie de La Chapelle-Saint-Laud. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à me contacter au 06 85 29 57 54 ou à contacter la mairie.

La présidente, Lydie.





ASSOCIATION LES AMIS RÉUNIS

Depuis notre dernière gazette s'est déroulé le Challenge Communal (photo 1 ci-dessous) qui a réuni 28 équipes dont 9 membres du conseil municipal : il a été remporté par l'équipe Eric VAIDIE et BALOU contre l'équipe Loïc LANGLAIS et Gilles LAIR. Se sont classés en 3^e position Bernard PAY et Jean-Claude ROUSSELIN. Puis en 4^e position : Charles LECAREUX et son beau-père. Le jour de la finale, un repas fut servi.

Mi-novembre fut consacré au Challenge de la Couverture sponsorisé par l'entreprise RITOUET COUVERTURE de Lézigné (photo 2 ci-dessous). Ce Challenge est ouvert aux Sociétaires de Huillé, Lézigné et La Chapelle-Saint-Laud. 36 équipes s'étaient engagées, la victoire est revenue à la paire composée de Patrick RABOUAN et Denis EON (Huillé) face à la paire Alain DAUVE et Jean-Olivier LEBRETON (La Chapelle-Saint-Laud) .

Le 4 décembre, la Société accueillait 12 équipes lors d'un Concours de Belote organisé au profit du TELETHON dans une ambiance chaleureuse (photo 3 ci-dessous).

Enfin le 09 décembre était le jour de la finale du 21^e challenge (SAS DESMARRES) qui a rassemblé 53 équipes mixtes : le couple Hélène GAUCHER et Diégo GAUCHER (Jeanne d'Arc de Seiches-sur-le-Loir) s'imposait face à une équipe d'Andard (photo 4 ci-dessous). 50 participants ont dégusté une excellente choucroute servie par les membres du Bureau et les bénévoles.

Tout récemment, le 21 janvier, se tenait l'assemblée générale de la Société : 7 nouveaux membres ont été élus : la Société compte désormais 71 Sociétaires. A l'issue de la réunion, la traditionnelle galette des rois fut servie.



1



2



3



4

TRANSPORT SOLIDAIRE

BILAN D'ACTIVITE

Les déplacements sont en général pour des rendez-vous médicaux ou des courses.

Ils peuvent aussi permettre de faire des visites à la famille ou des ami(e)s. Ils se font dans un rayon d'environ 50 kms.

EN CHIFFRES

23 chauffeurs
66 utilisateurs
263 déplacements
7 391 kilomètres

BILAN FINANCIER

Le bilan financier est positif. Le tarif kilométrique reste fixé à 0,45 € ainsi que le montant de l'adhésion à 5 €

ÉLECTION DU BUREAU

Président : M. Marc SOREAU
Vice-présidente : Mme Brigitte LAMBRECHTS
Trésorier : Mme Monique LEBRUN
Vice-trésorière : Mme Isabelle DESMARRES
Secrétaire : Mme Patricia ALEXANDRE
Secrétaire adjointe : Mme Colette MÉTAYER
Membres : M. Patrice DAVIAU
Mme Geneviève ADRION
Mme Gisèle LANGLAIS
Mme Jacqueline TRICHET
M. Jacky DELABROUILLE
M. Richard BARRÉ

La séance s'est terminée par le pot de l'amitié.



SARL BERRUÉ - Une histoire de famille...

Aujourd'hui, nous vous présentons le portrait de Guillaume et Jonathan Berrué, deux frères jumeaux passionnés par le bâtiment.

Il y a Guillaume Berrué, couvreur expérimenté. Dès l'âge de 16 ans, il commence en apprentissage dans l'entreprise de M. Pain à Soucelles. Diplômé d'un CAP, BP couvreur zingueur de l'école supérieure de Couverture, il poursuit sa progression au sein de l'entreprise Sarl Ritouet à Lézigné, une entreprise réputée pour la rénovation de toitures complexes et de monuments historiques.

L'expérience professionnelle étant abou- tie, il décide de s'installer et de proposer ses services sur la commune de La Cha- pelle-Saint-Laud, là où il réside, et ses alentours.

Quelques mois plus tard, Jonathan Berrué, son frère, rejoint l'aventure en ap- portant la compétence de plaquiste : une expérience acquise chez M. Dissard à Soucelles. Il valide son CAP ainsi que son BP plâtrier plaquiste. Il poursuit dans l'en- treprise de rénovation générale SO'RE- NOV au poste de plaquiste jointoyeur.



A présent, les deux frères travaillent en binôme offrant leurs services en couverture, zinguerie, ramo- nage, démoussage ainsi que les travaux d'isolation, cloisons sèches, bandes... une combinaison com- plète pour vos extensions ou l'aménagement de vos combles.

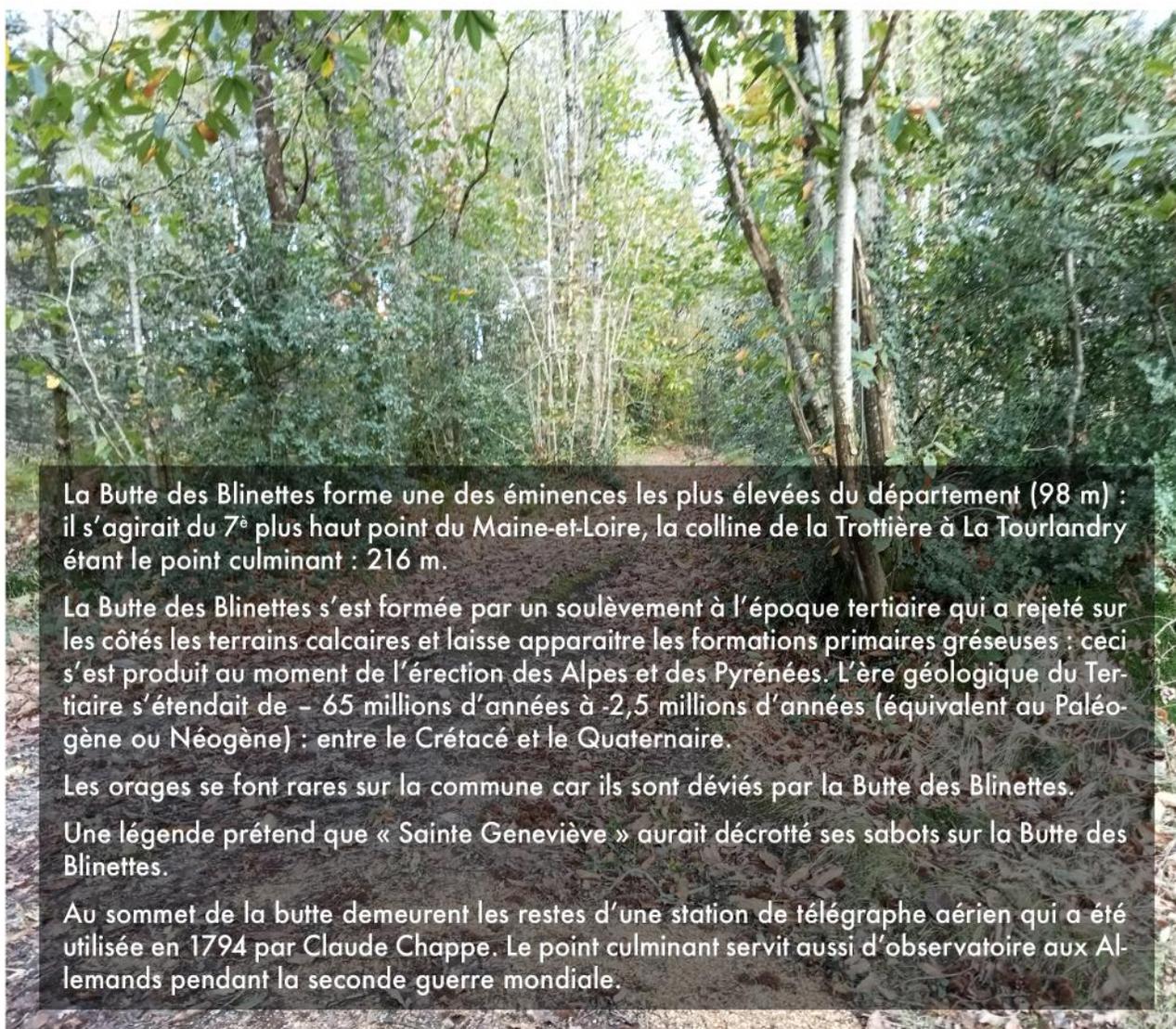
Vous avez un projet et souhaitez un devis gratuit ? Contactez-les au 06 48 72 63 29.





BUTTE DES BLINETTES

Le point haut de La Chapelle-Saint-Laud



La Butte des Blinettes forme une des éminences les plus élevées du département (98 m) : il s'agirait du 7^e plus haut point du Maine-et-Loire, la colline de la Troitière à La Tourlandry étant le point culminant : 216 m.

La Butte des Blinettes s'est formée par un soulèvement à l'époque tertiaire qui a rejeté sur les côtés les terrains calcaires et laisse apparaître les formations primaires gréseuses : ceci s'est produit au moment de l'érection des Alpes et des Pyrénées. L'ère géologique du Tertiaire s'étendait de - 65 millions d'années à -2,5 millions d'années (équivalent au Paléogène ou Néogène) : entre le Crétacé et le Quaternaire.

Les orages se font rares sur la commune car ils sont déviés par la Butte des Blinettes.

Une légende prétend que « Sainte Geneviève » aurait décroché ses sabots sur la Butte des Blinettes.

Au sommet de la butte demeurent les restes d'une station de télégraphe aérien qui a été utilisée en 1794 par Claude Chappe. Le point culminant servit aussi d'observatoire aux Allemands pendant la seconde guerre mondiale.

Reste de la borne IGN



Vestige de la station de télégraphe





VEN. 15 MARS

● **Lancement de l'opération benne à papier**

Du 15 mars au 22 mars, l'école lance une nouvelle opération benne à papier. La benne se trouvera sur le parking de la mairie de La Chapelle-Saint-Laud.

DIM. 24 MARS

● **Grande chasse aux oeufs**

Organisée par Cap'Even, cette chasse aux oeufs de Pâques est l'occasion pour les petits (et les plus grands) de se retrouver pour une activité très sympathique. RDV au stade à 10h avec votre panier. Et c'est gratuit...

MAR. 16 AVR.

● **Réunion des parents à l'école**

Réunion d'accueil et d'informations à destination des parents des nouveaux élèves : mardi 16 avril 2024 à 18h30 à l'école. Les parents concernés ont dû en être informé par courrier mais si ce n'était pas le cas, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie ou de l'école pour l'inscription de votre enfant.

SAM. 25 MAI

● **Opération « Nettoyons la nature »**

Le CMJ vous invite à rejoindre le groupe pour une matinée citoyenne « Nettoyons la nature », notamment le cimetière et les chemins communaux.

DIM. 2 JUIN

● **Après-midi intergénérationnel**

Le CMJ invite les aînés de la commune à venir partager un moment convivial autour de jeux de société de 15h à 18h à la salle de la mairie.

VEN. 7 JUIN

● **Gala de la Zumba des Capellaudains**

Début du gala à 20h00 à la salle Lino Ventura de Baracé. Entrée gratuite. Restauration et boissons sur place. Renseignements au 06 22 42 36 25

DIM. 9 JUIN

● **Élections européennes**

DIM. 23 JUIN

● **Fête du village**

DIM. 30 JUIN

● **Fête de l'école**

Tous les habitants de la commune sont invités à partager un moment convivial avec nos p'tits capellaudains.

DIM. 22 SEPT.

● **Vide greniers au stade**

Le CMJ et l'Association CAP EVEN renouvelle son VIDE-GRENIERS de 8 h à 18 h au stade.

DIM. 20 OCT.

● **Rencontre intergénérationnelle**

Le CMJ invite les aînés de la commune à la projection d'un film suivie d'un goûter à la salle de la mairie.

VEN. 30 NOV.

● **Début du week-end Téléthon**

LA CHAPPELLE-SAINT-LAUD PASSE EN MODE PRINTEMPS

